

Des voix: Bravo!

Le sénateur Bonnell: . . . l'un des plus anciens membres de la Chambre des communes. Il est en effet député depuis 1957—à quoi j'ajoute qu'il habite à Victoria, tout près du lieu où l'on a proposé de construire le raccordement fixe—et il a fort bien représenté cette province auprès du gouvernement du Canada.

Ensuite, comme le parti conservateur n'a pas réussi à faire élire de femme dans l'ensemble de la région de l'Atlantique, je dois signaler que nous avons également le sénateur Rossiter.

Des voix: Bravo!

Le sénateur Bonnell: Il n'est que juste, à mon avis, que les femmes de l'Atlantique soient représentées au Cabinet. Le sénateur Rossiter serait la candidate toute choisie.

En ce qui me concerne ainsi que les habitants de l'île-du-Prince-Édouard, ma province d'origine, honorables sénateurs, nous serions absolument ravis que l'un de ces trois sénateurs soient nommés au Cabinet pour nous représenter. On rendrait ainsi justice à l'île-du-Prince-Édouard qui s'en trouverait beaucoup mieux servie que jamais depuis quatre ans.

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement, ministre d'État (Relations fédérales-provinciales et ministre suppléant des Communications)): Honorables sénateurs, avant toutes choses, et je tiens à le signaler, je me réjouis que le sénateur Bonnell ait enfin reconnu les grands mérites de mes collègues de l'île-du-Prince-Édouard. Nous en prenons bonne note. J'ai également pris note du fait que, d'après lui, en ce qui concerne l'île-du-Prince-Édouard, le résultat des élections équivaut au rejet de la notion du raccordement fixe. Je suppose qu'il s'y oppose personnellement à présent et je trouve intéressant que ce soit désormais chose officielle.

Je lui rappelle qu'il appartient au premier ministre de prendre les décisions relatives à la composition de son Cabinet et que ce dernier annoncera son nouveau ministère au moment opportun. Je dois cependant lui rappeler qu'il est déjà arrivé sous des gouvernements libéraux, qu'il n'y ait aucun représentant de l'île-du-Prince-Édouard au sein du cabinet, même s'il y avait des députés de cette province à la Chambre des communes. Il est également déjà arrivé qu'il n'y ait aucun député libéral de l'île-du-Prince-Édouard à la Chambre des communes, et pourtant le premier ministre Pearson et le premier ministre Trudeau n'ont pas jugé bon de nommer le sénateur Bonnell ou d'autres sénateurs de l'île-du-Prince-Édouard au cabinet. En fait, si je me rappelle bien, le sénateur MacEachen de la Nouvelle-Écosse qui était alors député à la Chambre des communes—et M. Jamieson à une autre époque—avaient la responsabilité de représenter les intérêts de l'île-du-Prince-Édouard au cabinet.

Le sénateur Petten: Et ils se sont bien acquittés de leur responsabilité.

L'honorable Orville H. Phillips: J'aimerais ajouter une question supplémentaire à la question du sénateur Bonnell. Le sénateur Bonnell affirme qu'il est contre la construction d'un lien fixe. J'aimerais que le leader du gouvernement au Sénat nous dise si le premier ministre de l'île-du-Prince-Édouard lui a fait savoir s'il est ou non opposé lui aussi à la construction de ce lien.

Le sénateur Murray: Pas récemment, honorables sénateurs.

Le sénateur Bonnell: Honorables sénateurs, j'ai une question supplémentaire. D'abord, je ne pense pas que le premier ministre de l'île-du-Prince-Édouard ait jamais dit qu'il était opposé à la construction d'un lien fixe. Par conséquent, les mots «pas récemment» induisent en erreur.

Deuxièmement, je n'ai moi-même jamais dit que j'étais contre la construction d'un lien fixe. C'est donc là une autre affirmation gratuite. Le parti conservateur a perdu ses quatre sièges à l'île-du-Prince-Édouard en induisant l'électorat en erreur.

Honorables sénateurs, si jamais un lien fixe est construit, nous voulons être sûrs que l'environnement de notre province n'en souffrira pas. Nous voulons que l'on procède à une étude environnementale et que l'on tienne la population informée. Nous ne voulons pas que l'on nous fasse de cachotteries. C'est pour cette raison que nous croyons que l'un de ces trois sénateurs pourrait veiller à nos intérêts et défendre nos droits. Tous trois connaissent suffisamment bien notre province et sa population pour bien s'acquitter de cette tâche.

[Français]

LE DISCOURS DU TRÔNE

MOTION D'ADOPTION DE L'ADRESSE EN RÉPONSE—
AJOURNEMENT DU DÉBAT

Le Sénat entreprend l'étude du discours que Son Excellence le Gouverneur général a fait à l'ouverture de la session.

L'honorable Solange Chapat-Rolland, appuyée par l'honorable Richard J. Doyle, propose:

Que l'Adresse dont le texte suit soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général du Canada:

À Son Excellence la très honorable Jeanne Sauvé, membre du Conseil privé de la Reine pour le Canada, Chancelier et Compagnon principal de l'Ordre du Canada, Chancelier et Commandeur de l'Ordre du Mérite militaire, à qui a été décernée la Décoration des Forces canadiennes, Gouverneur général et Commandant en chef du Canada.

Qu'il plaise à Votre Excellence:

Nous, sujets très dévoués et fidèles de Sa Majesté, le Sénat du Canada, assemblés en Parlement, prions respectueusement Votre Excellence d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours qu'elle a fait aux deux Chambres du Parlement.

—Honorables sénateurs, monsieur le Président, j'ignore encore si les règlements de cette Chambre m'autorisent à vous exprimer mon respect et mon obéissance à vos décisions mais l'amitié qui nous lie depuis de longues années m'incite à vous dire ma joie de siéger dans cette noble et historique Chambre avec tous mes autres collègues, quelles que soient leurs allégeances politiques.

Honorables sénateurs, personne ici et dans l'autre Chambre ne saurait s'étonner du ton de haute sérénité du discours royal, ni surtout, dans les circonstances actuelles, de sa concision.

Cependant les très éminents collègues qui m'entourent seraient surpris et probablement très déconcertés si je me permettais pour ma première intervention au Sénat et malgré le trac qui m'anime d'offrir une analyse fouillée des retombées